

Dans le cadre de la mise en place du **REU** (Répertoire Electoral Unique), il a été désigné par arrêté préfectoral une **Commission de Contrôle** des listes électorales de la Commune de BON-ENCONTRE. Cette commission est publique. Elle se tiendra en Mairie le **Jeudi 02 mai** à 14h, salle du Conseil Municipal.